

SOMMAIRE

Une : Droits et Libertés / Compte rendu du 42^{ème} Congrès extraordinaire de la FNIC **p.2** / Motion du 42^{ème} Congrès extraordinaire **p.3** / Tract : 24 avril 2022 : Ni peste ultilibérale, ni choléra fasciste ! » **p.4** /

l'agenda



CEF

le 12 avril 2022

UFR : Conseil National

le 20 avril 2022

SFE

le 26 avril 2022

JOURNÉE D'ÉTUDE COFICT :

« Enjeux de la CGT chez les ICTAM »

le 18 mai 2022



Réunions fédérales à venir

13/04 Caoutchouc : CPPNI

14/04 Caoutchouc : CPPNI

14/04 Plasturgie : CMPPNI

14/04 Chimie : CPPNI

14/04 CHSIC

20/04 UFR : Conseil National

21/04 Chimie : CPNE

25/04 Officines : CPPNI

25/04 Plasturgie : CPNE

26/04 Répartition Pharma : CPPNI

27/04 LBM : CPPNI

27/04 Chimie : CPNCTHS

Droits et Libertés

Décompte de la carence par la CPAM pour un arrêt maladie non-professionnel

En arrêt maladie, le calcul du délai de carence est simple : chaque jour compte. L'hypothèse d'un premier jour de carence le week-end n'a donc aucune incidence sur le décompte : le samedi et le dimanche seront décomptés comme n'importe quel autre jour calendaire. La Loi prévoit que le point de départ du décompte des jours de carence est le premier jour entièrement non travaillé. La CPAM n'indemnise pas des demi-journées de maladie. Si un salarié tombe malade pendant son temps de travail, le délai de carence commence à courir le lendemain du dernier jour travaillé.

Exemple : un salarié commence à se sentir malade le 8 février au matin et va voir le Médecin du travail.

Ce médecin établit un arrêt de travail pour maladie non professionnelle du

8 février après-midi au 18 février : il lui correspond 3 jours de carence.

En résumé :

Durée de l'arrêt ► 10 jours

■ Dernier jour travaillé ► 8 février.

■ Premier jour d'arrêt maladie et première journée de carence ► 9 février.

■ Délai de carence ► 3 jours, du 9 au 11 février.

■ Premier jour ouvrant droit à indemnité CPAM ► 12 février.

■ Total des jours indemnisés ► 7 jours, du 12 au 18 février.

■ Dernier jour d'arrêt de travail ► 18 février.

■ Premier jour de reprise de poste ► 19 février.

Les chiffres

558 euros

par adulte et par mois, c'est en moyenne avec cela que vit la moitié de l'humanité. Les 10 % les plus riches reçoivent plus de la moitié des revenus mondiaux.

160 milliards d'euros, ce sont les bénéfices enregistrés en 2021 par les entreprises du CAC 40. Un montant record, dépassant de plus de 60 % son précédent pic de 2007. Et **1 340 milliards d'euros** de dividendes ont été versés en 2021 au niveau mondial.

Actualité fédérale



RETOUR SUR LE 42^{ÈME} CONGRÈS EXTRAORDINAIRE

Le 42^{ème} Congrès extraordinaire de la FNIC-CGT s'est tenu du 21 au 24 mars 2022 à Louan (77).

Ce Congrès extraordinaire était convoqué afin de débattre sur nos orientations politiques, étant donné que ces échanges n'avaient pas été possibles lors du 41^{ème} Congrès, qui, pour rappel, s'est tenu en visio.

Pour ce Congrès extraordinaire 98 syndicats étaient présents, représentés par 217 délégués, portant 9442 voix. 80 Camarades, soit 37 %, assistaient à leur premier Congrès.

Au niveau de l'égalité Femmes/Hommes, nous avons encore un gros travail à faire dans nos syndicats, car seulement 24 femmes étaient présentes à ce Congrès, soit 12,9 %.

Il en est de même au niveau de la jeunesse, car seulement 4 Camarades avaient moins de 30 ans et la moyenne d'âge était de 48 ans.

Des structures de la CGT, Fédérations, Unions Départementales, Unions Locales, Comités Régionaux, ont pu participer à nos travaux.

24 Camarades internationaux, représentant 18 délégations, ont eu la possibilité d'enrichir nos débats grâce à leurs interventions.

La journée du mardi, consacrée à notre rôle au niveau international, a été un grand moment de solidarité avec l'ensemble des peuples. La mise en place d'une visioconférence pour les Camarades internationaux ne pouvant se déplacer du fait des restrictions, a permis d'enrichir les échanges. De même la table ronde sur l'Ukraine a donné des éclaircissements, sur comment en sommes-nous arrivés à la situation actuelle, et a réaffirmé que la première revendication de la CGT est la Paix.

L'exigence de paix aura été une orientation forte de notre Congrès et pour imposer la paix entre les pays, il faut imposer la fin de la guerre de classes que nous mène la bourgeoisie. Autrement dit, il nous faut la fin du capitalisme, système esclavagiste meurtrier et destructeur de l'espèce humaine et de son environnement.

Les débats autour de « Quelle CGT avons-nous besoin ? », de « Comment nous organiser et faire converger nos luttes ? », ont démontré que les enjeux qui nous font face sont énormes mais que nous avons largement les moyens de les affronter car, face à une situation d'adversité, il y a toujours une réaction de lutte.

Le 53^{ème} Congrès de la CGT sera le moment pour réaffirmer notre volonté de retrouver une CGT à la hauteur des enjeux, une CGT de lutte, une CGT de classe. La présence de Philippe Martinez a donné l'occasion aux congressistes de s'exprimer sur le manque de confédéralisation des luttes et d'une réelle stratégie afin de mettre en place notre projet de société CGT.

Les orientations, sous forme de fiches revendicatives, qui ont été validées par le Congrès, dessinent à la fois des réponses à des revendications immédiates et à la fois un projet de société CGT. C'est ce qu'on appelle la double besogne.

Le Congrès a donné mandat à la direction fédérale d'ajouter une 22^{ème} fiche sur le thème de l'environnement. Une fois les fiches revendicatives modifiées, en prenant en compte les amendements validés par le Congrès, le document d'orientation sera envoyé à l'ensemble des Syndicats. Ces fiches revendicatives sont faites pour être utilisées. Elles permettent d'aller au débat avec les salariés sur nos valeurs, nos objectifs, nos réponses immédiates et, à long terme, depuis l'atelier, dans l'entreprise, jusqu'aux enjeux nationaux et internationaux.

La construction du rapport de force nécessaire à un changement de société passe aussi par la bataille des idées. La rupture avec le système capitaliste doit être ancrée dans les problématiques quotidiennes des travailleurs.

Mettons en débat notre projet de société avec les salariés. ■





MOTION DU 42^{ÈME} CONGRÈS EXTRAORDINAIRE

La FNIC-CGT, réunie en Congrès, s'est associée à cette action et a appelé à ce qu'aucune arme ne soit fournie par la France pour alimenter la guerre.

Le Congrès de la Fédération nationale des Industries Chimiques CGT, réunissant 250 délégués de toute la France ainsi que des délégations internationales, salue avec force l'action et la lutte des travailleurs de l'aéroport de Pise, avec l'USB (Union Syndicale de Base) qui ont refusé de charger une « aide humanitaire » pour l'Ukraine, qui était en fait une livraison d'armes.

C'est notre classe, celle des travailleurs, qui peut et doit stopper la guerre.

Le 31 mars dernier a été organisée, par l'USB à Gênes en Italie, une manifestation contre la guerre et contre les envois d'armes et de matériel militaire.

La FNIC est disponible avec toutes les organisations de la CGT pour organiser une action commune et une riposte à cette violation du droit international.



**GUERRE À LA
GUERRE !**

Assumons nos responsabilités.

**Exigeons la dissolution de l'OTAN
au service de la stratégie de
domination de l'impérialisme.**

NON À L'IMPÉRIALISME !

**OUI À LA RÉPONSE AUX BESOINS DES TRAVAILLEURS
ET DES PEUPLES !**

OUI À LA PAIX ET AU DÉSARMEMENT !

24 AVRIL 2022 : NI CHOLÉRA ULTRALIBÉRAL NI PESTE IDENTITAIRE !

Le scrutin présidentiel montre une fois encore la faillite du modèle politique de la démocratie représentative, où une classe politique va chercher un mandat tous les 5 ans auprès d'électeurs de moins en moins nombreux, et fait ce qu'elle veut ensuite. Les citoyens ne veulent plus de ce modèle, le révélateur en étant l'abstention mais aussi le phénomène des gilets jaunes en 2019, qui apparaît comme une tentative de démocratie directe.

Le second tour de la présidentielle le 24 avril n'oppose pas deux candidats, car ceux-ci portent la même politique contre les travailleurs, les retraités et les jeunes.

Macron n'est en rien un rempart contre l'extrême-droite, il est à l'origine du problème.

L'état d'urgence bafouant les droits de l'Homme en France, sous prétexte de terrorisme puis de virus, les mains arrachées, les tabassages policiers et les morts dans les manifestations, les arrestations préventives, le fichage généralisé des opinions politiques, **tout cela, c'est le régime Macron !**

« Le fascisme n'est pas le contraire de la démocratie, mais son évolution par temps de crise » disait Berthold Brecht.

Depuis 2017, l'arrogant Macron a mis en place la même politique que l'aurait fait l'extrême-droite si elle avait accédé au pouvoir : fin des conventions collectives, guerre sociale contre les jeunes précarisés et les chômeurs victimes des plan antisociaux des entreprises, baisse du pouvoir d'achat des travailleurs et des retraités, démantèlement des services publics y compris l'hôpital, et dans le même temps, fin de l'impôt sur la fortune et déversements de milliards pour les entreprises et leurs actionnaires.

MACRON LE BANQUIER EST NOTRE ENNEMI MORTEL AU MÊME TITRE QUE LE PEN.

La FNIC-CGT n'appellera pas à choisir le choléra plutôt que la peste !

Nous avons sonné cent fois l'alarme, répétons-le : la ligne de l'inacceptable ne passe pas entre l'extrême-droite et le reste de l'échiquier politique.

L'heure est maintenant à la mobilisation générale pour le monde du travail car quel que soit le vainqueur du 24 avril, **ça va saigner !**

PRÉPARONS-NOUS À RIPOSTER SUR LE TERRAIN DES LUTTES.

AUCUN SECTEUR NE DEVRA MANQUER À L'APPEL, AUCUN SALARIÉ NE POURRA RESTER SPECTATEUR DU DÉMANTÈLEMENT DE NOTRE MODÈLE SOCIAL QUE LES RÉSISTANTS ONT IMPOSÉ AUX PATRONS EN 1945.

**AGIS OU SUBIS :
CHOISIS TON CAMP !**